

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.  
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** - (1934-1935)

**Heft:** 3

**Artikel:** Contre le 15%

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733123>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à dessein que le Comité attendit la fin de l'assemblée pour passer à ce tractanda, non seulement pour avoir l'occasion de remercier d'chef M. Bech pour toute la peine qu'il se donne, mais aussi pour pouvoir lui prouver d'une façon plus tangible la reconnaissance de l'association. La réélection de M. Bech, comme secrétaire-caissier, fut approuvée par acclamations... et pour tout passage le comité proposa de lui allouer une gratification de 500 fr. (contre 1000 fr. l'an dernier) ; il se basa pour cela sur le fait que le bénéfice n'était pas suffisant pour pouvoir faire plus. Le secrétaire se retrouva pour laisser l'assemblée délibérer plus facilement sur les propositions du comité. Ceux qui ont eu l'occasion de voir à l'œuvre le secrétaire-caissier de l'association proposèrent immédiatement de porter la gratification à 1000 fr. et d'augmenter de 100 fr. par mois son traitement. Malheureusement ces propositions s'achoppèrent à la mauvaise humeur de certains exploitants qui, mettant en parallèle la moins-value du rendement de leur affaire due à la crise, avec le salaire du secrétaire — en laissant totalement de côté le travail qu'il fournit et les services qu'il a rendus à l'association et à ses membres — s'opposèrent à de telles augmentations. Il fut finalement décidé d'accorder 500 fr. de gratification et 50 fr. d'augmentation par mois à M. Bech. Celui-ci, mis au courant de ces décisions, remercia l'assemblée des nouvelles preuves de confiance et d'estime qu'elle venait de lui voter, en estimant toutefois qu'elles ne répondent pas au gros effort qu'il a dû fournir et ne cadrent pas avec les conditions de son collègue de la Suisse allemande (dont l'association compte le même nombre de membres que l'A.C.S.R.), qui est payé le double et est secondé par une sténodactylo. Il déclara que, dans ces conditions, il ne pourrait plus s'occuper, à bien plaisir et sans rémunération spéciale, comme il l'a fait depuis deux ans, des travaux des groupements cantonaux et locaux, qui ne sont pas compris dans ses fonctions officielles, mais qu'il n'en continuera pas moins à faire tout son devoir et rien que son devoir. Ces déclarations catégoriques, mais parfaitement justifiées, confondirent les auteurs des interventions de tout à l'heure, et furent enregistrées aux applaudissements de ceux qui avaient défendu la cause du secrétaire.

Nous sommes les premiers à regretter que l'assemblée, fatiguée par les longues délibérations de toute la journée, se soit laissée entraîner dans le sillage de quelques « ronchonneurs par habitude », et nous sommes certains que M. Bech ne tardera pas à obtenir la juste rémunération de ses peines, de l'intérêt et du dévouement qu'il porte à l'A.C.S.R. qui lui doit son rapide développement et sa prospérité, ainsi que l'estime qu'elle a acquise en si peu de temps de la part des diverses autorités avec lesquelles elle est déjà entrée en relations. C'est en parfaite connaissance de cause que nous nous faisons ces déclarations et que nous nous assions aux succès moraux, sinon matériels, de M. Bech.

La prochaine assemblée aura lieu de nouveau à Genève, ainsi en décida le vote de l'assemblée.

L'assemblée fut levée vers 18 h.

## La présentation des "Misérables" à Genève

Vendredi 23 mars, dès 10 h., a eu lieu au cinéma Rialto, à Genève, la présentation des Misérables ou plutôt d'Une tempête sous un crâne, le premier des trois films tirés de l'œuvre majeure de Victor Hugo. Disons-le d'emblée, l'on peut prédir à cette production un retentissant succès. Tout en étant d'un vif intérêt artistique, elle est cependant capable de plaire au gros public, tant son action est attachante et bien réalisée par un metteur en scène aussi qualifié que Raymond Bernard. Après deux heures de projection, l'on se trouve quelque peu égaré par cette évocation remarquable d'une belle page de vie, aussi peu moderne que possible, et dont l'élevation nous sort d'une quantité vraiment trop forte de sombres médiocrités. Les Misérables, film de grande valeur, réhabiliteront le cinéma aux yeux d'un nombreux public qui s'en désintéressait de plus en plus.

Ce premier épisode nous présente Jean Valjean — incarné avec un beau talent par Harry Baur — quittant son passé de forger brutal pour devenir le brave et très aimé M. Madeleine, maire de Montreuil-sur-Mer. Voici Mgr Myriel, le véritable sauveur de Valjean, Fantine et la terrible fatalité l'accabrant jusqu'à son dernier soupir. Cosette, victime des terribles Thénardiers, Javert, le policier animé d'un zèle cruel, et le procès Champmathieu, sans longueur parce que meublé d'inévidents pittoresques. Laissons Jean Valjean s'évader de ses éternels bourreaux, le spectateur n'a plus qu'un désir : voir les deux films suivants avec l'espérance que « cela finira bien » et que son héros aura enfin la récompense de sa merveilleuse réhabilitation.

Mais laissez pour aujourd'hui cette magnificence réussie du cinéma français, quitte à y revenir l'automne prochain au moment où elle passera sur nos écrans. Félicitons d'ores et déjà la maison Pathé-Natan de sa splendide production.

Pour nous remettre des saines émotions procurées par leur film, les aimables dirigeants du Monopole Pathé, MM. Moreau et Monnier, fort bien secondés par MM. Grossfeld et Chocquard, conviennent leurs invités à un excellent banquet, servi dans les salons du Restaurant du Nord. En voici le menu :

Hors-d'œuvre  
Jambon de Poitrine - Pâté Maison  
Filet de Sole Marqué  
Volaille rôtie à la broche  
Pommes croquantes  
Poires glaçées Hélène  
Sablées  
Café - Liqueurs

Parmi les assistants nous avons remarqué la présence de MM. Gammeter, Moreau, Parietti et Mile, Gerber et Mme, Torrianni, Linder, Lavanchy, Monnier, Dr Brum, Allenbach, Bouché, Augsburger, Henrard, Walser, Mayor, Rosenkranz, Wachtel et Mme, Grossfeld, Louvier et Mme, Arbel, Mme Guise, Mme Loth, MM. Müller et Mme, Monod et Mme, Monod junior, Rouvenaz, Hippler, Sautey, Ma Baatard, MM. Kurth, Frutschi, Bech, Marchand, Cornaz, Hoffmann et Mme, Mondez, Bochat, senior et junior, Maitre, Chocquard, Chatelain, Bersot, sans oublier notre excellent confrère Georges Verdaine.

Au dessert, M. Moreau eut quelques paroles fort aimables pour ses invités, et salua particuliè

lement la présence de MM. Gammeter et Parietti, qui passèrent déjà dans leur salle les deux premières versions des Misérables, films muets, avec Henry Krauss et Gabriel Gabrio dans les rôles de Jean Valjean. M. Parietti lui répondit en rappelant les immenses succès remportés par les deux Misérables muets et est persuadé qu'il en sera de même pour le troisième. Quant à M. Gammeter, il nous ramena en 1908, où Fleurier vit ses débuts dans le cinéma. Cette localité eut la première l'idée d'interdire l'accès des enfants aux cinémas, de même, elle fut la première à parler des taxes de 15 %. En outre, elle avait une taxe dite de « pompier », où le « pompier » était naturellement toujours invisible. Puis M. Gammeter réjouit ses auditeurs avec son histoire de la censure faite... par un marchand de vin ! Enfin M. Mondez se tailla un immense succès dans son répertoire d'histoire marins-saillaises. Et l'on se sépara avec un excellent souvenir de plus.

sont ont provoqué — en faveur de l'assistance — de multiples requêtes. En 1931, la taxe actuelle de 10 % sur les divertissements rapporta à Lausanne la somme de 298.000 fr. Le projet nouveau de 15 % permettrait à l'Etat et aux communes de partager le bénéfice acquis. Mais l'augmentation du pour cent demande une étude approfondie en ce qui touche aux répercussions immédiates, dans leur cadre financier, de cette initiative.

Dans la discussion qui suivit, M. Gamboni, député, estime qu'en augmentant encore le pour cent de la taxe, on risque fort de créer pour les entreprises de spectacles de grosses difficultés économiques. En outre, la mauvaise humeur du public se fera aussi sentir, soit en ville, soit à la campagne. Enfin, une telle loi causerait économiquement de gros désavantages.

De son côté, M. Rey-Willer, ancien vice-président de l'Association des loueurs de Films en Suisse, souligna les raisons pour lesquelles le projet en cause atteindrait directement soit les entreprises commerciales, périodiques, soit toutes les organisations de spectacles, artistiques, sportives ou autres, aussi l'orateur insiste-t-il pour que le contribuable ne soit pas à nouveau chargé par une taxe supérieure à celle connue aujourd'hui, c'est-à-dire à celle de 10 %.

M. Jacques Béranger, directeur du Théâtre municipal, rappela que les organisateurs de spectacles doivent payer, en plus de la taxe dite de police, des taxes de droits d'auteur, importantes selon les circonstances. Il y a donc lieu de ne pas agraver encore la situation. Et M. Béranger de citer l'exemple de Genève, où la taxe abusive des spectacles est très préjudiciable à plus d'un titre. Au nom de la branche cinématographique, M. le Dr Brum dit aussi les nombreuses raisons pour lesquelles il sied absolument de maintenir le « statu quo » dans ce domaine important de la taxe sur les divertissements.

Finalement, l'assemblée vota une résolution demandant une modification du projet de loi sur l'assistance publique, en ce sens que la nouvelle taxe de 15 % prévue sur les spectacles est reconnue préjudiciable à tous les points de vue, attirant l'attention des autorités sur l'importance de cette question et chargeant l'Association des intérêts de Lausanne de poursuivre activement l'étude du projet.

## Contre les 15 %

L'Association des intérêts de Lausanne a tenu mercredi soir 14 mars une réunion, groupant divers intéressés, dans le but d'étudier le gros problème pendant de la création d'une taxe cantonale de 15 % sur les spectacles et manifestations publiques, taxe de nature à toucher sérieusement certaines sociétés, entreprises et organisations, sans oublier notre tourisme en général, nouvelle taxe prévue dans le projet de loi sur l'assistance publique et la protection de l'enfance du canton de Vaud.

Au début de la réunion, M. L. Bourgeois, député, ancien municipal, présenta tout d'abord un exposé fort complet et un historique de l'ensemble du sujet. L'orateur, qui se déclara d'accord en principe avec le projet du Grand Conseil, reconnaît cependant que certains points financiers de la loi sont susceptibles d'être discutés. A cet égard, quelques villes — Lausanne, Montreux, Vevey, en particulier — ne manqueraient pas d'être fort touchées en cas d'acceptation du projet de loi.

Les charges financières des communes vaudoi-

Avec les grands films français :

## CETTE NUIT LA FANATISME POUR ETRE AIMÉ

DISTRIBUTION :

René STEFFEN, Corcelles

ALBA FILMS

(NEUCHATEL) TÉL. 72.92

ne manquez pas...

## Le Train de 8 h. 47

avec BACH et FERNANDEL

## 9, rue du Marché GENÈVE Radio-Ciné S. A. Téléphone 53.317

Avez-vous déjà programmé et passé

### Nu comme un Ver

avec Georges Milon

### Don Quichotte

avec CHALIAPINE et Dorville

### Aventures du Roi Pausole

avec Armand Bernard et André Berley

### Maurin des Maures

avec Berval et Acquistapace

### Occupe-toi d'Amélie

avec Renée Bartout et Jean Weber

### Les 28 jours de Clairette

avec Armand Bernard et Mireille

CE SONT DE SURS SUCCÈS À RECETTES !

Notre nouvelle production vous réserve une agréable surprise !

DE GRANDS FILMS !

DE SURS GARANTS DE RECETTES !

## ESQUIMO

QUI TRIOMPHE À PARIS

ET

## QUEEN CHRISTINA

A BUDAPEST

LE DERNIER FILM DE GARBO

sont les œuvres représentatives de la prochaine production

## METRO-GOLDWYN-MAYER

**D-F-G**

LA PRODUCTION DE QUALITÉ

(Représentant des plus importantes maisons indépendantes de France.)

Ses succès passés ! Ses succès présents ! Ses succès futurs !

sont les meilleures références.

— GENÈVE  
Rue de la Confédération, 10  
Téléphone 52.402

**D-F-G**

**COLUMBIA CORPORATION**

**PICTURES NEW-YORK**

La Grande Muraille avec Barbara Stanwyck

Grande dame d'un jour avec Warren William, May Robson et Guy Kibbee

Un rêve à deux comédie musicale avec Claudette Colbert et Edmund Lowe

Rex, le roi des chevaux sauvages

Au dessus des nuages un film d'aviation saisissant

4 productions Jack Holt, 12 productions Buck Jones, 12 productions Tim McCoy

La série complète des Silly Symphonies, Scrappy, Krazy Kat et Mickey Mouse

**CIN FILM S. A.**

5, place de la Fusterie GENÈVE Téléphone 54.933